



Comité de liaison Parc éolien de la Dune-du-Nord

Assemblée publique du 20 juin 2017

Îles-de-la-Madeleine

17-06-21

Ordre de présentation

- Le projet;
- Les étapes qui ont été franchies;
- Les étapes à venir;
- Pourquoi mettre en place un comité de liaison dès maintenant;
- Le comité de liaison :
 - ✓ Mandat,
 - ✓ Objectifs,
 - ✓ Composition,
 - ✓ Fonctionnement;
- Les suites;
- Discussions.

Le projet

- Implanter un parc éolien aux Îles-de-la-Madeleine afin :
 - ✓ De répondre à l'appel de propositions d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'un maximum de 6 MW d'énergie éolienne;
 - ✓ De diminuer les émissions de GES produites par la Centrale thermique de Cap-aux-Meules;
 - ✓ Réduire les coûts de production de l'énergie électrique;
 - ✓ De contribuer à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique de la communauté maritime.

- Un parc éolien de 6 MW sur la Dune-du-Nord :
 - ✓ Un endroit qui répond aux critères retenus par la communauté maritime pour l'implantation d'un parc éolien et qui a été zoné à cet effet;
 - ✓ Le parc serait situé dans un habitat protégé pour le corème de Conrad et qui présente des enjeux environnementaux particuliers qui doivent être pris en considération.

Les étapes franchies à ce jour

- Lancement de l'appel de propositions en octobre 2015 :
 - ✓ Date de dépôt des propositions en avril 2016;
- La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est identifiée comme le partenaire local qui s'associera à parts égales (50/50) avec le producteur retenu pour la réalisation et l'exploitation du parc éolien;
- Décembre 2015, à la demande de la Régie, premier report du dépôt des propositions à avril 2017 :
 - ✓ Se donner le temps de procéder aux études de vent, aux études géotechniques et à la mise en œuvre des procédures pour obtenir une dérogation en regard de la Loi sur les habitats protégés;
- Dès le début de 2016, la Régie entreprend des démarches auprès du MDDELCC afin d'obtenir les différentes autorisations (article 18) pour procéder aux études et inventaires nécessaires;
- À la suite de ces démarches, la Régie obtient seulement en décembre 2016 l'autorisation de procéder à l'installation du mat de mesure de vent, qui sera finalement installé en février 2017;

Les étapes franchies à ce jour

- En janvier 2017, la Régie demande à nouveau le report de la date de dépôt des propositions :
 - ✓ Pour permettre de compléter la campagne de mesure de vent et les démarches auprès du MDDELCC pour obtenir une dérogation à la Loi sur les habitats protégés (article 19);
- Hydro-Québec fixe au 11 octobre 2017 la date de dépôt des propositions;
- À la fin de mars 2017, le ministre du MDDELCC annonce qu'il confie au BAPE un mandat de consultation sur le dossier :
 - ✓ Le BAPE lance le processus le 3 mai par une séance publique de consultation aux Îles-de-la-Madeleine,
 - ✓ Le BAPE doit déposer son rapport au ministre au plus tard le 3 juillet;

Les étapes franchies à ce jour

- La Régie procède depuis avril 2017 à l'inventaire de la faune avienne et des chiroptères :
 - ✓ Dépôt du rapport final en décembre;
- L'appel d'offres public pour les études géotechniques est lancé, les travaux devraient être exécutés en juillet et août et le rapport déposé à la fin août.

17-06-21

Les étapes à venir

- Le 3 juillet, le BAPE déposera son rapport au ministre du MDDELCC qui fera connaître ses orientations en juillet-août;
- Si le ministre ne donnait pas un avis positif à la poursuite du projet, le développement de celui-ci serait compromis et le projet abandonné;
- Le 11 août se terminera la période d'inscription pour les promoteurs intéressés à répondre à l'appel de propositions;
- Le 11 octobre est la date limite pour le dépôt des propositions;
- Entre ces deux dates, la Régie signera des ententes de participation avec tous les promoteurs qui rencontreront les exigences de participation de la Régie;
- Les promoteurs qui ne signeront pas une entente de participation ne pourront déposer leur proposition à Hydro-Québec le 11 octobre;
- À compter du 11 octobre, Hydro-Québec procédera à l'analyse des propositions et annoncera, au plus tard en mars 2018, s'il retient un projet et le projet retenu pour une mise en opération en décembre 2018.

Pourquoi mettre en place un comité de liaison dès maintenant

- Les échéanciers sont très courts entre le moment où le ministre donnera son avis sur la poursuite du projet et le dépôt des propositions par les promoteurs;
- Pour intégrer les préoccupations du milieu dans les discussions avec les promoteurs et éventuellement dans les ententes de participation que la Régie signera avec ceux-ci avant le dépôt de leur proposition le 11 octobre 2017.

Le comité de liaison

- Le comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord est un forum d'échange d'informations et de discussions entre les représentants du milieu et la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- Le comité de liaison n'est pas un lieu de discussions sur le bien-fondé de l'énergie éolienne;
- Le comité ne se penchera pas sur les questions et préoccupations déjà abordées dans le cadre du processus d'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte sur les changements climatiques (MDDELCC).

Le comité de liaison – Mandat

- Le comité se penchera, dans un premier temps, sur les questions qui concernent le développement du projet;
- Dans un deuxième temps, lorsque le partenaire de la Régie sera connu, suite à l'appel de propositions d'Hydro-Québec Distribution (A/P 2015-01), le comité de liaison se penchera sur les questions relatives à la construction, l'installation, l'utilisation, l'exploitation, la maintenance du Parc éolien de la Dune-du-Nord conformément aux valeurs de la Régie et de son partenaire en matière de sécurité, de santé et d'environnement et en harmonie avec le milieu.

Le comité de liaison – Objectifs

Le comité de liaison permet :

- ✓ À la Régie de transmettre des mises à jour régulières sur le projet;
- ✓ De discuter des questions ou préoccupations de la communauté se rapportant spécifiquement au projet de Parc éolien de la Dune-du-Nord;
- ✓ De sensibiliser la communauté au projet de parc éolien;
- ✓ De fournir des renseignements à jour sur la construction, l'installation, l'utilisation, l'exploitation et la maintenance du projet;
- ✓ De partager et de mieux comprendre le point de vue et les observations du public;
- ✓ D'identifier les occasions d'amélioration et d'atténuation;
- ✓ De contribuer à résoudre les conflits ayant trait au projet.

Le comité de liaison – Composition

- Le comité de liaison compte 12 membres de la communauté représentant les secteurs suivants :
 - ✓ Secteur municipal : 3 membres représentant la communauté maritime,
 - ✓ Secteur de l'environnement : 3 membres représentant les organismes environnementaux;
 - ✓ Secteur économique : 3 membres représentant les entreprises locales,
 - ✓ Secteur social : 3 membres représentant les organismes sociaux et communautaires;
- Tous les membres du comité de liaison sont invités à siéger au comité par la Régie;
- Les membres sont nommés en fonction de leur intérêt et de leur expérience, ainsi que de leur engagement à participer régulièrement, positivement et activement aux réunions;
- Les membres du comité de liaison doivent en principe siéger pendant au moins deux ans. Ils ne reçoivent aucune rémunération directe;

Le comité de liaison – Composition

- Certains employés et consultants-clés de la Régie, notamment le directeur de projets, sont invités à chaque réunion du comité de liaison en qualité de personnes-ressources;
- Des représentants des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des représentants d'Hydro-Québec peuvent également être invités aux réunions du comité de liaison à titre de personnes-ressources;
- Le comité de liaison accepte qu'un animateur indépendant externe anime les réunions, ce qui permet à tous les membres de participer à la discussion;
- Un représentant de la Régie se charge de la logistique et de l'administration.

Le comité de liaison – Fonctionnement

Calendrier :

- ✓ Le comité de liaison tient au moins quatre réunions par année;
- ✓ Il peut être nécessaire d'organiser des séances de travail additionnelles;
- ✓ Les membres du comité de liaison décident à quelle fréquence et à quel moment ils veulent se réunir selon le calendrier de l'année et l'échéancier du projet;
- ✓ Les réunions ont lieu à un endroit convenu par les membres.

Ordre du jour :

- ✓ La Régie et l'animateur préparent l'ordre du jour avec la contribution des membres du comité de liaison. Ces derniers sont invités à faire part de sujets à la Régie 10 jours avant la date prévue de la réunion;
- ✓ L'ordre du jour est distribué avant la réunion.

Le comité de liaison – Fonctionnement

Procès-verbaux :

- ✓ La Régie est chargée de dresser le procès-verbal de chaque réunion, qui est distribué aux membres du comité de liaison pour commentaires dans un délai de deux semaines;
- ✓ Le procès-verbal est ensuite affiché sur le site internet de la Régie dans la semaine suivant l'envoi de la première ébauche en y ajoutant au besoin les commentaires des membres du comité de liaison envoyés par voie électronique;
- ✓ Il est ensuite approuvé officiellement par le comité de liaison lors de la réunion suivante.

Réunions publiques :

- ✓ Lorsque les réunions du comité de liaison sont ouvertes au public, une période de questions est prévue pour les membres du public;
- ✓ Le public est aussi invité à faire parvenir des questions avant les réunions du comité de liaison;
- ✓ L'animateur doit s'assurer que l'on pose et traite le plus grand nombre de questions possibles selon le temps disponible.

Le comité de liaison – Fonctionnement

Philosophie de travail :

- ✓ Le comité de liaison est axé sur les solutions et orienté vers l'avenir;
- ✓ Il reconnaît et apprécie le droit et la responsabilité de chaque membre de contribuer à la réussite des travaux du comité;
- ✓ Le comité de liaison établit un climat de confiance entre la Régie et la communauté en organisant régulièrement des réunions pour discuter des questions, préoccupations et occasions liées au projet de Parc éolien de la Dune-du-Nord;
- ✓ Il sert de véhicule aux représentants de la communauté qui veulent poser des questions, faire des commentaires ou exprimer des préoccupations et permet à la Régie de leur répondre directement;
- ✓ Le comité de liaison assure un dialogue entre la Régie et la communauté;

Le comité de liaison – Fonctionnement

Philosophie de travail :

- ✓ Le comité de liaison ne prend aucune décision et sert uniquement de source d'informations et de discussions;
- ✓ Ses recommandations sont soumises à la Régie par le représentant de cette dernière. Celui-ci est chargé de tenir le comité de liaison au courant des mesures prises par la Régie suite aux recommandations;
- ✓ Les réunions et discussions du comité de liaison seront proactives et axées sur la façon de s'assurer que la communauté est informée, mobilisée et écoutée durant le développement, la construction et l'exploitation du projet;
- ✓ Les réunions du comité de liaison se tiennent à huis clos, mais peuvent parfois être ouvertes au public.

Les suites

- Les organismes œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs peuvent par résolution désigner un ou des représentants;
- Les personnes intéressées à proposer leur candidature doivent faire parvenir à la Régie une lettre précisant leur intérêt de participer à titre de représentant de leur secteur au comité de liaison et accompagner leur candidature d'une résolution d'un organisme du secteur qu'elle souhaite représenter;
- Calendrier :
 - ✓ Le 14 juillet -> Fin de la période de mise en candidature
 - ✓ Le 21 juillet -> La Régie procède au choix des membres
 - ✓ Le 14 août -> Première réunion du comité de liaison

[Formulaire de candidature](#)



DISCUSSION

« La parole est à vous »

17-06-21